Les pharmaciens Istiqlaliens montent au créneau!

Abderrahim DERRAJI - 2015-02-26 21:51:15 - Vu sur pharmacie.ma

> Les pharmaciens Istiqlaliens se sont donnés rendez-vous, le mercredi 25 février à Rabat, afin de prendre part à une conférence de presse dont l'objectif était de faire part aux médias de leurs inquiétudes vis à vis de la politique de santé en vigueur au Maroc. Le président de l'Alliance des pharmaciens Istiqlalien M. Karim Aït Ahmed n'est pas allé de main morte, puisqu'il a sévèrement critiqué la politique de la santé qui, selon ses dires, présente des défaillances graves compromettant l'accès aux médicaments. M. Aït Ahmed et M. Abdellah Bourkadi, président de l'Alliance Nationale des pharmaciens Istiqlaliens ont évoqué la commission Spéciale Provisoire qui devrait, selon eux, prolonger son mandat pour contribuer à la mise en place de la régionalisation des conseils de l'Ordre. Selon M. Abdellah Bourkadi, membre de la dite commission, la réceptivité manifestée par le ministre de la santé lors de la dernière rencontre des pharmaciens qui s'est déroulée à Agadir, devrait permettre d'accélérer l'adoption d'un dahir rendant la régionalisation effective.

M. Karim Aït Ahmed a remis en question la gestion du dossier RAMED ainsi que le circuit de distribution des stocks de médicaments commandés en grande quantité par le ministère de la santé. À la fin de la conférence, les deux orateurs ont exhorté le ministère de la santé à présenter un projet de régionalisation puisque selon ces deux pharmaciens Istiqlaliens, l'organisation d'élections ne peut pas se faire sans régionalisation. Bien que la régionalisation soit un élément essentiel dans la régulation de l'exercice officinal, on ne peut s'empêcher de nous poser des questions quant à la pertinence de remettre cette question entre les mains de la Commission Provisoire Spéciale dont l'objectif principal défini par la loi 115-13 n’est autre que la préparation et l’organisation des élections ordinales dans un délai ne dépassant pas douze mois à compter de la date de son entrée en fonction. Affaire à suivre